



DOCUMENTS

nouveaux soutiens

Paris d'Exil

2020

siège : 5, rue du Vertbois, 75003 Paris

Histoire et vision

Paris d'Exil est née en 2016, issue d'un collectif, le CPSE, actif sur les campements parisiens. Les premières actions s'apparentaient à de "l'humanitaire" (apporter à manger, des vêtements, accompagner à l'hôpital...) **En remplissant donc les missions de l'État et de la Mairie, qui eux sont payés pour cela. De plus la posture d'aide pose de nombreuses questions.**

Le terrain est la seule source de connaissance de la situation réelle. Ni les institutions, ni les médias ne donnent d'informations fiables sur la situation des personnes exilées en France. Seule une information de première main est valable. Être présent·e·s sur le terrain permet de savoir effectivement quel traitement est réservé aux personnes exilées, que ce soit dans la rue, dans les centres d'hébergements, les CADA, les CRA, les tribunaux ou encore les préfectures.

À condition d'utiliser les données de ces actions pour nourrir nos plaidoyers et nos témoignages. **Le terrain c'est la capacité de témoigner de ce qu'on voit** ; c'est aussi conserver la rage de se battre pour que cette situation change radicalement et ne pas se contenter de demi-mesures.

Aider sans reproduire les formes de domination, est-ce possible ? La posture d'aide crée potentiellement une situation de dépendance.

On vise l'égalité mais on tient compte de la réalité : asymétrie d'info et de ressources. On s'engage à tout faire pour rendre les personnes indépendantes : partager l'info, les doutes, les questions ; renvoyer vers les services sociaux prévus pour ça. On donne l'info, ils et elles décident. **On ne sait pas quelle est la bonne décision, ce sont eux/elles qui en subiront les conséquences, pas nous. On ne juge pas (sauf si on est témoin de mise en danger de soi-même ou d'autrui).**

L'action de terrain a bien sûr du sens en elle-même dans la mesure où elle peut aider à résoudre des situations individuelles mais **politiquement elle n'a de sens que si elle se traduit par des témoignages, des plaidoyers, des mobilisations, des actions politiques qui ont pour ambition de changer quelque chose à cette situation.**

Chaque personne est témoin, lors de son parcours, d'accompagnements, d'actions, des problèmes liés à l'asile et à l'exil. Ces témoignages doivent servir à lancer des campagnes pour protester et espérer faire changer le fonctionnement des choses. C'est pourquoi le partage d'infos du terrain avec les autres membres de Paris d'Exil est primordial pour s'en servir dans des campagnes et faire pression sur les pouvoirs publics qui nient la réalité du non-accueil en France.

Nous tenons à éviter une séparation complète entre activités d'administration de l'association, de communication et de terrain. Le suivi de personnes exilées reste une composante incontournable de l'investissement dans l'association.

- **Rechercher et faire vivre l'égalité des droits et l'égalité tout court**

- **Favoriser tant que possible la présence et la participation des personnes exilées au sein de l'association** (soutien, traduction, plaidoyer, expression publique dans les médias, organisation autonome de manifestation sur des problématiques spécifiques à tel ou tel pays).

La difficulté que nous rencontrons c'est de dégager du temps pour monter des campagnes, alors que beaucoup d'entre nous ont déjà un travail à côté de l'engagement dans l'association et que le travail de terrain est prioritaire et extrêmement prenant.

Par ailleurs une campagne, si elle doit avoir de l'impact, mobilise beaucoup de temps et de ressources. Il semble raisonnable de se concentrer sur deux ou trois campagnes par an. En partenariat avec d'autres acteurs, ou seuls, peu importe. **Si une personne souhaite lancer une campagne de plaidoyer, et que c'est collectivement accepté, l'association met à disposition des fonctions support (communication, collecte de donnée, coordination), dans la limite de ses capacités (humaines et matérielles) pour mener à bien cette campagne.**

Fonctionnement

Le collège (ou conseil d'administration)

Le collège a la fonction de président·e de Paris d'Exil. Il est chargé, entre autres, de superviser les actions, campagnes de plaidoyer et projets de l'association ainsi que son bon fonctionnement. Ses membres sont élu·e·s à l'Assemblée Générale. Ils et elles s'engagent à être actif·ve·s et présent·e·s aux réunions (environ deux par mois). Même si chaque équipe n'a pas besoin d'être représentée dans le collège, (si besoin des personnes peuvent intervenir ponctuellement dans le cadre d'un besoin spécifique ou d'un projet/campagne de plaidoyer), il est important que le lien soit fort entre les différentes équipes et le collège.

Le collège exécute les décisions prises à l'AG annuelle, fait le lien avec les équipes (des membres de chacune y sont présent·e·s), et se réunit environ une fois par mois pour le suivi des actions en cours.

Sur le terrain, les équipes fonctionnent de manière autonome : leur référent·e·s les représente au Collège. Les référent·e·s se chargent aussi de faire le lien entre les membres actif·ves au sein des équipes et le collège, et de faire remonter les infos du terrain afin de servir les campagnes de plaidoyers ; ils/elles diffusent les outils plus quotidiens, gérés par l'équipe comm, des CP, newsletters, tweets et posts facebook qui alertent sur la situation.

Le rôle des adhérent·e·s

En adhérant à l'association, les soutiens s'engagent sur plusieurs points (voir charte d'adhésion). **Notre ligne politique est claire, adhérer à Paris d'Exil, signifie y adhérer également. Nous militons pour un accueil digne et inconditionnel de toute personne exilée sans distinction de statut et pour l'égalité et le respect des droits, la liberté de circulation et d'installation et pour faire changer globalement, un système d'asile injuste.**

Cela sous-entend d'accepter certaines règles, comme la réglementation de la prise de parole publique (voir charte de com), des partenariats, des collectes... En se référant au collège pour ces décisions.

Les soutiens s'engagent à participer à un moment ou un autre à une campagne de plaidoyer, via la proposition d'un sujet/thème, la participation active dans une équipe constituée pour une campagne et **la remontée et la collecte d'informations du terrain, de témoignages sur les dysfonctionnements, entraves, violences etc. aux droits de l'homme et droit d'asile, et de données sur leur activité au sein de l'association (déroulement des accompagnements, nombre de personnes suivies etc.). Via les référent·e·s de pôle, ou directement au collège.** Afin de permettre l'interpellation et la sensibilisation du public, des médias et des élus sur ces sujets.

Les référent·e·s/coordonateurs·trices

Les référent·e·s d'équipes (un·e ou plusieurs personnes), sont ses représentant·e·s au collège. Ils/elles ont plusieurs missions. **Ils/elles se chargent de gérer et coordonner l'équipe avec les soutiens, faire le lien avec le collège, coordonner ou lancer des projets, et faire remonter les infos du terrain. Ils/elles sont choisi·e·s par les membres de leur équipe (cela peut tourner mais pour la stabilité et le suivi des actions mieux vaut pouvoir s'engager sur le long terme).**

Les équipes

- **Communication interne et administration**
- **Recrutement et accueil des nouveaux soutiens**
- **Actions politiques et plaidoyer**
- **Communication externe**
- **Suivi administratif, social et scolarisation** (qui va se scinder entre le suivi des personnes mineures et majeures, tout en gardant une transversalité, notamment pour les jeunes majeur·e·s)
- **Hébergement**
- **Cours de français, maths**
- **Activités et sorties**
- **Suivi santé** (qui ne fait pas partie de Paris d'Exil mais est en lien constant avec nous dans le suivi des jeunes)

Une partie des statuts

L'association a pour objet :

- De militer en faveur la liberté de circulation et d'installation ; de l'accueil inconditionnel et digne de toute personne cherchant refuge en France, indépendamment des raisons qui l'ont fait quitter son pays d'origine ; de l'égalité des droits.
- De faciliter l'accès des personnes cherchant refuge en France à leurs droits, en visant leur autonomisation dans leurs démarches et décisions
- D'apporter un soutien matériel, sanitaire, linguistique, juridique ou autre à toute personne en situation de précarité, notamment du fait d'une situation de migration.

Paris d'Exil met en œuvre tous les moyens propres à atteindre ses buts, par des actions de témoignages, d'éducation et de formation, et au besoin par voie judiciaire comme la constitution de partie civile.

Il n'est pas prévu de cotisation annuelle. Paris d'Exil pourra recevoir des dons manuels de particuliers, de structures de l'économie sociale et solidaire ou de structures qui partagent les valeurs de l'association. Tout don au-delà de 1000 euros est soumis à l'approbation du Collège. **L'association refuse les subventions publiques afin de garder son indépendance complète, de même il est impossible d'accepter des dons de personnes ou sociétés qui ne respectent pas les valeurs et les combats de Paris d'Exil.**

Le bureau et le conseil d'administration voient leurs fonctions assurées par un collectif le "Collège". Ce dernier est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association. Il peut ainsi agir en toutes circonstances au nom de l'association. Il peut désigner un·e de ses membres pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile.

Le Collège est composé de référent·e·s de pôles (ou équipes) et de tout·e membre de l'association souhaitant y participer.

Les membres du Collège sont sur le même pied d'égalité : chacun·e de ses membres est ainsi co-président·e de l'association.

Les membres du collège sont élu·e·s pour une durée de un an renouvelable.

- Le Collège met en œuvre la politique générale de Paris d'Exil dans la ligne déterminée par l'Assemblée générale.
- Il convoque l'Assemblée générale.
- Il assure le suivi et la coordination des actions de plaidoyer.
- Il assure les fonctions de gestion de la trésorerie et de gestion administrative.

Le Collège se réunit au moins une fois tous les deux mois et dans tous les cas où l'exige l'intérêt de Paris d'Exil. Le Collège peut inviter toute personne membre ou non de Paris d'Exil, dont il estime la présence nécessaire pour information ou consultation.

Outils et réseaux

Nous travaillons sur **Slack** et **Trello**.

Adresses réseaux et site Paris d'Exil :

 www.parisdexil.org

 [@parisexil](https://www.facebook.com/parisexil)

 [@paris_dexil](https://www.instagram.com/paris_dexil)

 [@paris_dexil](https://twitter.com/paris_dexil)

 parisdexil@gmail.com

Groupe facebook d'échange entre soutiens de divers-ses associations et collectifs parisiens :

Soutien aux exilés de GdE et Stalingrad

www.facebook.com/groups/177642579245883

▲ À lire : le rapport d'activité 2018-19 (chartes complètes, répartition des dépenses, nos actions et événements, l'histoire et la ligne politique de Paris d'Exil...)

Disponible sur le site de Paris d'Exil : www.parisdexil.org/rapport-d-activite-2018-19

Des sites pour s'informer sur les processus de demande d'asile, le droit des étrangers etc. :

www.gisti.org

www.lacimade.org

www.infomie.net

www.secourscatholique.org/sites/scinternet/files/publications/rapport_dublin.pdf

guideasile.wordpress.com

www.delinquantssolidaires.org

icmigrations.fr

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19804

www.anafe.org

Charte de communication (version réduite)

Objectifs de communication

- Informer le public le plus large possible sur la situation des personnes exilées à Paris et sur la complexité de cette situation
- Informer sur/dénoncer les manquements institutionnels et administratifs au droit d'asile, aux droits de l'homme et au droit de l'enfant
- Interpeller les pouvoirs publics pour qu'ils s'engagent et agissent à leur mesure
- Favoriser les occasions de prise de parole directe et non médiée par les personnes exilées, tout en les aidant à faire respecter leur droit à l'image, à la rétractation, etc.
- Médiatiser certaines actions militantes et/ou juridiques
- Imposer dans l'espace du débat public la question de l'accueil des personnes exilées et du respect de leurs droits, et travailler à une évolution des représentations informant les politiques d'asile et d'immigration en relayant les études sur le sujet et interrogeant les termes employés pour aborder le sujet
- Relayer les informations pour des événements et appels à mobilisations concernant le droit d'asile et le droit des étranger-e-s
- Sensibiliser à l'évolution du droit d'asile vers le droit de circulation et d'installation, en s'autorisant aussi à aller vers des parutions presse spécialisées (économie, sociologie, géopolitique, urbanisme, etc.)
- Ébaucher un réseau européen d'échange d'informations locales sur la situation matérielle, juridique, politique, judiciaire des exilé-e-s.

Choix lexicaux

L'ensemble de l'équipe organisant ou intervenant dans la communication devra se montrer vigilante concernant les choix lexicaux :

- **Dans toute circonstance, le terme "personnes exilées" est à privilégier. Les termes "demandeur-se d'asile" ou "réfugié-s" sont réservés aux personnes dont les situations administratives le justifient.**
- **Nous préférons le terme "soutiens" à "bénévoles", qui renvoie davantage à une démarche humanitaire à sens unique.**
- Des inventions lexicales sont bienvenues, comme pour parler de "militants de l'accueil" par exemple ; elles devront néanmoins être soumises à réflexion collective.

Sollicitations

Sollicitation active

Fishing de medias extérieurs en leur suggérant des sujets par le biais de communiqués de presse réguliers :

- Cette démarche doit viser à multiplier la venue de journalistes **donnant la parole aux personnes exilées**.
- Toute demande de notre présence pour introduire, expliquer, orchestrer, doit être refusée autant que possible. On pourra proposer des facilitat-eur-ric-e-s (traduct-eur-ric-e-s, contacts, etc.).
- Dans le cas où le sujet journalistique nécessiterait une explication de la situation ou confronterait les points de vue de différents acteurs, la prise de parole au nom de Paris d'Exil est justifiée. **Dans tout autre cas, notre parole de soutiens doit être réduite au minimum.**

Se constituer source fiable d'informations

- Par des comptes-rendus ou communiqués, faisant état de la situation des personnes exilées à Paris, chiffres et dates à l'appui autant que possible. Le but est de proposer une source d'informations alternative aux sources "officielles" (mairie, État, préfectures).
- Ces comptes-rendus seront envoyés à tous les contacts presse dont nous disposons ; aucune réponse n'est attendue, et nous ne répondons aux sollicitations qui pourraient en découler que dans le cadre défini par les autres points de la charte.
- Le ton en sera volontairement neutre et non militant (style AFP).
- Pour certains sujets et certains chiffres, la collaboration d'autres collectifs et associations pourra être nécessaire et sollicitée. La mention de cette participation sera alors placée après la signature de Paris d'Exil.

Sollicitation passive

• **Toute acceptation d'une sollicitation journalistique doit faire l'objet d'un accord préalable par les membres de l'équipe communication. Aucune pression de temps de la part du/de la journaliste ne doit pousser à dépasser cette règle. Mention de ce besoin de concertation pourra être faite auprès des personnes qui nous contactent.**

• Nous privilégierons la qualité de la parution/de l'engagement du ou de la professionnel-le/de la pertinence du sujet sur l'urgence. Le choix devra toujours contenter plusieurs préoccupations :

- **maîtriser notre communication, tant sur le fond que sur la forme**
- **offrir une image cohérente par la somme des parutions**
- **choisir les sujets sur lesquels nous souhaitons communiquer, et préserver cette liberté d'une communication intéressée, aux objectifs d'ensemble définis au départ, et aux objectifs précis redéfinis au fur et à mesure.**
- Les propositions de journalistes souhaitant suivre un/plusieurs soutiens seront attentivement examinées : s'il s'agit de mettre en avant les actions d'un soutien, nous pourrions accepter au cas par cas, car cela permet de dire la réalité de la situation des exilé-e-s sans leur imposer une caméra/un micro ; s'il s'agit en revanche de dresser le portrait d'un soutien (moral, raisons de l'engagement, dédic, gestion de la vie personnelle...), nous refuserons de nous prêter à l'exercice en tant que Paris d'Exil. Cela reste possible à titre personnel.

Spécificités de l'audio-visuel

- **Privilégier les directs, en cas de montage, conditionner l'intervention à un temps de parole minimum par le biais d'un accord écrit.**

Charte d'adhésion

En adhérant à l'association Paris d'Exil, je signifie que :

Je me retrouve dans les luttes menées par l'association **pour un accueil digne et inconditionnel de toute personne exilée sans distinction de statut ; pour l'application du droit français et international, pour à terme les faire évoluer ; pour l'égalité des droits et la liberté de circulation et d'installation.**

J'accepte quelques règles de fonctionnement collectif : **toute prise de parole publique et/ou médiatique, collecte, organisation d'événement au nom de l'association, ou tout autre engagement du nom de Paris d'Exil, doit faire l'objet au préalable d'une décision collégiale.**

Je m'engage à participer à une campagne de plaidoyer, via la proposition d'un sujet/thème, la participation active dans une équipe constituée pour une campagne et la remontée et la recherche de données et témoignages du terrain.

Je m'engage également à **la collecte d'informations du terrain, de témoignages sur les dysfonctionnements, entraves, violences etc. aux droits de l'homme et droit d'asile, et de données sur mon activité au sein de l'association (déroulement des accompagnements, nombre de personnes suivies etc.), via les référent·e·s d'équipe, ou directement au collègue de Paris d'Exil.** Afin de permettre l'interpellation et la sensibilisation du public, des médias et des élu·e·s sur ces sujets.